



Le secrétaire général

Direction des ressources humaines
Bureau des recrutements collectifs
Affaire suivie par Alexandre Guimiot
☎ 01 72 60 55 55
alexandre.guimiot@conseil-etat.fr
Référence : SG/DRH/BRC/MRSE INT 2024

Paris, le 9 juin 2023

Le secrétaire général du Conseil d'Etat

à

Mesdames et Messieurs les maîtres
des requêtes en service extraordinaire

Objet : Intégration au titre de l'année 2024 de maîtres des requêtes en service extraordinaire en application des dispositions de l'article L. 133-12 du code de justice administrative.

En application des dispositions de l'article L. 133-12 du code de justice administrative, les maîtres des requêtes en service extraordinaire ayant exercé leurs fonctions pendant une durée de quatre ans peuvent être nommés au grade de maître des requêtes sur proposition de la commission d'intégration mentionnée à l'article L. 133-12-3 du même code. Deux postes sont offerts au titre de l'année 2024.

Recevabilité des candidatures :

- avoir exercé durant quatre ans les fonctions de maître des requêtes en service extraordinaire au 31 décembre 2024 ;
- être âgé de trente ans et justifier de dix ans de services publics, tant civils que militaires (en application de l'article L. 133-4 du code de justice administrative, dans sa rédaction antérieure à l'ordonnance n° 2021-702 du 2 juin 2021, conformément aux dispositions du V de l'article 13 de cette ordonnance).

Critères de sélection (conformément aux lignes directrices de gestion des membres du Conseil d'Etat établie pour la période 2023-2026) :

- l'excellence contentieuse et administrative, à travers notamment une expérience réussie en section du contentieux et en section administrative ;
- les qualités relationnelles et humaines garantissant une bonne intégration et la capacité de participation à des délibérations collégiales ;
- la compréhension des exigences déontologiques attachées aux fonctions ;
- le sens et le goût de l'action publique ;
- la capacité de participer à l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques dans des fonctions à l'extérieur du Conseil d'Etat ;
- la diversité des expériences antérieures ;
- à mérite égal, la contribution à la diversité des profils des membres.

Documents à fournir

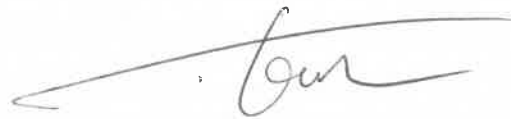
- une lettre de motivation ;
- un curriculum-vitae.

Procédure et calendrier

Les candidatures sont à adresser exclusivement par courriel, jusqu'au **lundi 10 juillet 2023 inclus**, à l'adresse suivante : bureau-recrutements@conseil-etat.fr.

Chaque candidat sera auditionné, à une date qui devrait être fixée entre le 15 septembre et le 30 octobre 2023, par la commission d'intégration dont la composition a été fixée par l'arrêté du 17 septembre 2022. Conformément à l'article L. 133-12-4 du code de justice administrative, la commission arrête la liste des candidats retenus par ordre de mérite dans la limite du nombre fixé par le vice-président.

Toutes les informations utiles seront disponibles sur la page du site internet du Conseil d'Etat dédiée à ce recrutement « Intégration de maîtres des requêtes en service extraordinaire ». Pour toute demande d'information complémentaire, vous pouvez vous adresser à Mme Cécile Vaullerin, secrétaire générale adjointe du Conseil d'Etat (cecile.vaullerin@conseil-etat.fr), et pour les aspects administratifs et financiers à Mme Cécile Roy-Fastré, cheffe du bureau des membres (cecile.roy@conseil-etat.fr).



Thierry-Xavier Girardot